



Rupture d'un CDD - Fonction publique

Par Elise480

Bonjour,

En dehors de la démission, et avec un statut de fonctionnaire contractuel, peut-on faire une rupture anticipée d'un CDD à l'amiable ? Je suis dans une situation très compliquée qui me contraint de quitter mon travail le plus rapidement possible donc, une démission ne me convient pas au vu du délai de préavis obligatoire.

En vous remerciant pour votre réponse.

Par ESP

Bonjour

Pour ma part, je ne peux vous aider autrement que par ce lien...

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F513]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F513[/url]

En revanche, je vous conseille de faire votre courrier en demandant la dispense de préavis ET de vous rapprochez vous d'une organisation syndicale